

RENTRÉE SCOLAIRE 2023

Des élèves de l'aile C

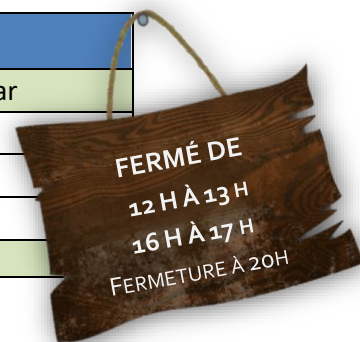
Chers élèves,

Vous devez vous présenter au centre le **MERCREDI 16 AOÛT** pour venir chercher votre horaire, vos livres et votre carte étudiante pour la prochaine année scolaire.

Un élève mineur peut se présenter seul sans ses parents puisqu'un parent a déjà signé l'inscription. Cependant, l'élève inscrit dans un **cours magistral** de français, d'anglais ou de mathématique (PR5 ou PR4) qui entraînera un horaire possiblement avec des périodes sans enseignement **doit être accompagné d'un parent** pour que celui-ci autorise un horaire de moins de 30h par semaine.

Nous désirons minimiser le nombre de personnes dans l'établissement. L'horaire des convocations est le suivant :

16 AOÛT 2023	
Horaire	Nom de famille commençant par
9 h à 12 h	A à E (inclusivement)
13 h à 16 h	F à K (inclusivement)
17 h à 19 h	L à Z (inclusivement)



L'achat des cahiers est obligatoire pour tous les élèves.

Modes de paiement :

- Argent comptant;
- Carte de débit;
- Carte de crédit Visa et Mastercard.



Un casier vous sera attribué lors de votre visite.



Tous les élèves sont attendus en classe le **23 août**. Sauf, les élèves de la francisation et du SAF qui débiteront le lundi 28 août et ceux de l'ISP qui débiteront le 5 septembre.

Les élèves de la FADA peuvent se présenter au centre selon l'horaire disponible sur notre [site internet](#).



Le service de cafétéria Aramark débutera le mardi 29 août. Donc, du 23 au 25 août vous devrez apporter un lunch.



Utiliser le stationnement situé au coin des rues Iberville et Jean-Baptiste-Meilleur ou dans les rues avoisinantes.

Gestion des absences non motivées

Les élèves qui réussissent à atteindre leur objectif de formation sont généralement ceux qui s'absentent le moins. Donc, tous les élèves doivent se présenter à chacun de leurs cours.

L'élève ayant une fréquentation de 30 heures par semaine dispose toutefois d'un certain nombre d'heures d'absences non motivées qu'il peut utiliser comme marge de manœuvre pour des urgences.

Nombre d'heures d'absences non motivées tolérées par mois 2023-2024							
Mois	Nb h	Mois	Nb h	Mois	Nb h	Mois	Nb h
Août	4	Novembre	12	Février	10	Mai	12
Septembre	12	Décembre	10	Mars	12	Juin	8
Octobre	12	Janvier	11	Avril	12	Juillet (cours été)	7

Lorsque l'élève dépasse cette limite d'heures non motivées, des sanctions seront appliquées.

Nous vous remercions de votre grande collaboration et nous vous souhaitons une très belle année scolaire 2023-2024.

L'équipe du centre la Croisée